



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juin 2002

**Opération OPAC rue des Chaboissières - acquisition propriété
BODIN et rétrocession de terrains à l'OPAC**

[\[Annexe\]](#)

Président :

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

DELIBERATION D20020175

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Opération OPAC rue des Chaboissières - acquisition propriété
BODIN et rétrocession de terrains à l'OPAC**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'OPAC projette de réaliser un programme de logements sociaux (5 plots de 4 appartements) rue des Chaboissières, sur La Parcelle cadastrée section BM n° 440 (48 a 09 ca) appartenant à la Ville de NIORT. Or cette parcelle est en partie bordée par un terrain appartenant à M. BODIN cadastré section BM n° 216 pour une contenance de 5a 10ca. L'acquisition par la Ville de ce terrain permettrait à l'OPAC d'implanter son projet à une plus grande distance du boulevard de l'Atlantique tout en réalisant un aménagement d'ensemble de meilleure qualité.

Je vous propose donc d'acquérir la propriété de M. BODIN pour le prix de 7 772,40 € dans le but de la rétrocéder à l'OPAC, avec la parcelle cadastrée section BM n° 440.

Cette rétrocession sera réalisée à titre gratuit dans le cadre de la politique de la Ville de NIORT visant à aider les différents opérateurs sociaux dans leurs opérations de construction de logements sociaux . La parcelle cadastrée section BM n° 440 figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une valeur de 11 422,12 €, la parcelle n° 216 aura une valeur approximative de 8 802,40 €. A l'issue de la réalisation de l'opération, l'OPAC rétrocédera à la Ville de NIORT les espaces non destinés à rester propriété privée de l'OPAC ; en particulier la partie non construite au sud de l'opération et bordant le Boulevard de l'Atlantique, étant entendu que les actes correspondants seront à la charge de l'OPAC.

Par ailleurs, la Ville de Niort participera au financement de l'opération pour ce qui concerne les travaux que réalisera l'OPAC sur les espaces publics ou destinés à le devenir, ainsi que pour la viabilisation primaire de l'opération pour un montant de 115.000 € environ, ce montant sera ajusté au vu des coûts réels qui seront connus à l'issue de l'appel d'offres que va lancer l'OPAC et sur justification.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle appartenant à M. BODIN et qui a fait l'objet d'une promesse de vente.
- approuver la rétrocession à titre gratuit à l'OPAC des parcelles cadastrées section BM n° 440 et 216 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés à intervenir qui seront dressés par Maître TABARD, notaire à NIORT ;

Tous les frais relatifs à l' acquisition de la parcelle n° 216 seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 908.8241 – article 2111 du budget principal.

Les frais relatifs à la rétrocession à l'OPAC des parcelles n° 216 et 440 seront pris en charge par l'OPAC.

(Bernard BELLEC, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)